Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

SMIRTOM : commande de bacs de déchets.

Vous n’avez pas eu vos bacs, vous avez besoin d’un réajustement de volume, ou votre bac est détérioré : à partir du 1er février 2023, les commandes de nouveaux bacs s’effectueront via la mairie.

- Après avoir rempli le bon de commande (disponible en mairie ou à télécharger ci-contre), déposez-le avec un justificatif de domicile dans votre mairie qui le transmettra au SMIRTOM. Nous procéderons ensuite à l’échange et vous pourrez récupérer votre nouveau bac en mairie.
- Attention, en cas de vol de votre bac, n’oubliez pas de joindre une attestation (également disponible en mairie ou à télécharger ci-contre) à votre bon de commande.

Tous les déchets doivent impérativement être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin :

- Bac noir pour la collecte des déchets ménagers

- Bac jaune pour la collecte des emballages/papiers

- Bac vert pour la collecte du verre

Les autres bacs, les sacs ou les déchets présentés en vrac au sol ne sont plus collectés

Mairie de Grisy-les-Plâtres
10, rue Robert Machy
95810
Grisy-les-Plâtres
Infos pratiques

- **Les bacs de collecte coûtent chers** : si le remplacement n’est pas nécessaire, continuez d’utiliser votre bac et ne demandez le remplacement qu’en cas de bacs très dégradés.
- **En cas de déménagement,** les bacs n’étant pas la propriété des occupants, vous devez donc les laisser au domicile auquel ils ont été affectés par le Syndicat.

Documents
Formulaire de comande de de bac
Attestation de vol, sur l'honneur
Liens utiles
Site internet du SMIRTOM